Acte III de la décentralisation : veillée d'armes au Sénat

Publication : mercredi 29 mai 2013 13:02

La Gazette.fr, 29 mai 2013

la Gazette.fr S'inscrire Se connecter Déclarer mon numéro d'abonné S'abonner Mon profil

Publicité
Parlement & Citoyens Plateforme citoyenne pour co-construire les propositions de loi avec vos parlementaires
Comment lutter contre la surpopulation dans les prisons ? Proposé par Dominique Raimbourg Député de Loire-Atlantique Participer

S'INFORMER ÉCHANGER TROUVER UN EMPLOI RECHERCHER entrez vos mots-clés ici

DÉCENTRALISATION

Acte III de la décentralisation : veillée d'armes au Sénat

A la veille du début de l'examen, en séance, du premier des trois projets de loi « Lebranchu », la commission des lois de la Haute assemblée n'entend pas transiger sur la suppression du pacte de gouvernance territoriale. Elle se montre, en revanche, prête à se rapprocher de la position du gouvernement sur le seuil démographique des métropoles « classiques ».

Par J.-B. Forray
Publié le 29/05/2013

dans : A la une, France

Imprimer la page
Envoyer à un ami
Permalien

0 commentaires

J'aime 16
Tweeter
+1

Mettre fin à « l'entrelacs des instances » né de « l'hyper-complexité » du texte gouvernemental : lors d'une conférence de presse, ce mercredi 29 mai 2013, la commission des lois du Sénat est restée fidèle à son rapport déposé le 15 mai. « Nous ne comptons nullement rétablir le pacte de gouvernance territoriale. Pour être fortes, les régions n'ont besoin ni de tutelle, ni de curatelle », a rappelé le président de la commission des lois Jean-Pierre Sueur. Aussi, prône-t-il de simples conventions entre échelons sur la base du volontariat.

L'Association des maires de France, dans une note publiée le 27 mai, voit là un élément de « simplification ». Via un communiqué paru le 28 mai, l'Association des régions de France applaudit à la mise au rencart des « machines infernales » par lesquelles les collectivités auraient été amenées à se « contrôler les unes les autres ».

Des métropoles imposées par la loi ? - La commission des lois du Sénat affiche sa souplesse sur le volet métropolitain. Par la voix de son rapporteur sur le texte, le vice-président de la communauté urbaine de Lille Métropole, René Vandierendonck (PS), elle ne se montre pas hostile à un retour au seuil gouvernemental de 400 000 habitants dans une aire urbaine de plus de 450 000 habitants. Conséquence : le nombre de métropoles « classiques » passerait de six à onze. Seraient

Publicité
FORMATIONS GROUPE MONITEUR
En 2013, formez-vous avec le Groupe Moniteur

Phoca PDF